

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENT - PIG "HABITER
MIEUX"**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie
Emploi - Urbanisme opérationnel
N° 2017-D-374

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n° 522 du 18 octobre 2017,
- ☐ VU, l'arrêté n°97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- ☐ VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- ☐ VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 19 546,97 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
M. GUERIT Frédéric	40 rue Fonchaudière 16000 ANGOULEME	59 320,90 €	10%	5 000,00 €*
M. et Mme BLANC Wilfried	152 rue de Paris 16000 ANGOULEME	47 820,37 €	10%	4 782,04 €
		49 124,50 €	10%	4 912,45 €
		48 524,79 €	10%	4 852,48 €
TOTAL		204 790,56 €	10%	19 546,97 €

*Plafond travaux lourds à 5 000 € en loyer conventionné social ou très social pour un Propriétaire bailleur

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23 novembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **23 novembre 2017**